

## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE

**Extrait des minutes du procès-verbal de l'assemblée régulière  
du Conseil de la Municipalité régionale de comté de  
Matawinie tenue le quatorzième jour de juillet deux mille  
quatre à Rawdon**

### SONT PRÉSENTS

- MM. Daniel Brazeau, préfet, maire de Chertsey;  
Gaétan Morin, préfet-suppléant, maire de Sainte-Marcelline-de-Kildare;
- MMES Marie-Andrée Goyer-D'Amour, conseiller de comté, représentante de Chertsey;  
Louise Major, conseiller de comté, maire de Rawdon;  
Lyne Marcil, conseiller de comté, maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie;  
Murielle Richard, conseiller de comté, maire de la Paroisse de Saint-Zénon;  
Céline Tremblay, conseiller de comté, maire de Saint-Damien;
- MM. Daniel Arbour, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix;  
André Asselin, conseiller de comté, maire de Saint-Félix-de-Valois;  
Michel Bélec, conseiller de comté, maire de Saint-Alphonse-Rodriguez;  
Jean-Pierre Bellerose, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints;  
Jocelyn Breault, conseiller de comté, maire de la Paroisse de Saint-Côme;  
Normand Champagne, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha;  
Raynald Houle, conseiller de comté, maire d'Entrelacs;  
Ronald Kendall, conseiller de comté, maire de Notre-Dame-de-la-Merci;  
Pierre Poudrier, conseiller de comté, maire de Saint-Donat.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Daniel Brazeau.

### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

- M. Yves Gaillardetz, directeur général et secrétaire-trésorier;  
MME Claudine Mireault, secrétaire de direction.

### **ADOPTION D'UN PROJET DE REGLEMENT DE CONTROLE INTERIMAIRE APPLICABLE AU TERRITOIRE DE SAINT-DONAT**

- Considérant** la nouvelle route qui relie la MRC de Matawinie à la MRC des Laurentides via les municipalités de Saint-Donat, Val-des-Lacs et Lac-Supérieur ;
- Considérant** que la grande majorité du territoire de Saint-Donat traversé par cette route était auparavant inaccessible et, qu'en conséquence, il est important de revoir la vocation et le zonage à attribuer à cette portion du territoire ;
- Considérant** que ladite route est aménagée au sein d'une grande affectation du territoire récréative et forestière, telle que définie au schéma d'aménagement de la MRC ;
- Considérant** que ladite route traverse les zones suivantes : H01-49, H01-50, I01-51, I01-75, I01-75, I01-76 et H01-78 identifiées au plan de zonage de la municipalité de Saint-Donat ;
- Considérant** que la municipalité de Saint-Donat a commandé une étude économique et urbanistique pour déterminer la meilleure utilisation à faire de ce territoire et que celle-ci est en voie de réalisation ;

**Considérant** que la majeure partie du territoire concerné est sous la juridiction du ministère des Ressources naturelles et que la MRC de Matawinie et la municipalité de Saint-Donat discutent avec ledit Ministère depuis plus d'un an dans le cadre du plan régional de développement du territoire public de Lanaudière pour une proposition de plan de développement du territoire public de Saint-Donat et que les conclusions de ces discussions n'ont pas encore été présentées ;

**Considérant** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la session du 12 mai 2004 par monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Bellerose ;

**Par ces motifs,**

**CM-122-2004**

il est proposé par madame le conseiller de comté Murielle Richard, appuyé par madame le conseiller de comté Louise Major et résolu unanimement que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie adopte le règlement numéro 99-2003-2 modifiant le règlement de contrôle intérimaire 99-2003 et applicable au nouveau lien routier (32855) traversant la municipalité de Saint-Donat.

---

Louise Mireault  
Directrice générale par intérim

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

*DONNÉ À RAWDON CE ONZIÈME JOUR DE MAI DEUX MILLE SEPT*